courrier Sud

Bulletin Trimestriel n°94

Dispensé de timbrage | nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction
Pierre Changey
Sandrine Leroux

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal imprimé par nos soins

SEPT 2023

P PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Union syndicale Solidaires

Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon - 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

SOMMAIRE

- Édito.....p. 1
- Violences sexuelles et sexistes dans l'éducation nationale.....p. 2
- IVG : inscrire ce droit dans la constitution.....p. 3
- Attractivité du métier d'enseignant.....p. 4
- Appel à la grève AESH.....p. 5
- Réforme du LP et pacte.....p. 6
- Formation AED.....p. 7-8
- Bulletin d'adhésion.....p. 9

Enfumage à tous les étages

Le nouveau ministre de l'Education nationale n'a pas hésité à faire le tour des médias pour provoquer une polémique autour d'un vêtement, l'abaya, quelques jours avant la rentrée, histoire d'enfumer l'opinion publique. Les journalistes ont, comme on pouvait le craindre, embrayé en proposant moults débats inutiles et stupides, sans aucun fondement, sous fond d'hystérie collective islamophobe.

D'abaya, personne n'en a vu le moindre ourlet, ou si peu que tout le monde a vite compris que c'était la robe qui cachait la misère. La misère, c'est l'état dans lequel se trouve notre système éducatif : Des milliers de postes non pourvus, un enfant handicapé sur quatre sans AESH, des classes surchargées, la liste est hélas trop longue.

Brasser du vent c'est devenu un travail à plein temps pour nos ministres, et ils se donnent du mal pour ne pas répondre aux urgences et faire oublier à la population que ce gouvernement n'a aucune ambition pour l'école, à part terminer de la détruire un peu plus chaque jour.

Peu importe si les polémiques inventées permettent à un chef d'établissement d'exclure une jeune fille habillée en kimono. Peu importe si cette nouvelle lubie discrimine encore une fois les filles qui, décidément, sont considérées comme des perverties qui ne s'habillent jamais comme il faut. Peu importe si, alors que tout le monde hurle contre l'abaya, les syndicats enseignants sont ridiculisés et leurs propos dénigrés lors d'une audition à l'assemblée nationale censée permettre de faire le bilan de la rentrée ; peu importe si les personnels AESH et AED sont toujours précarisés, sans réel statut ; peu importe si le dérèglement climatique transforme les salles de classe et les cour de récréation en four.

Cette gesticulation aura permis également, entre autres, de faire oublier qu'à Mayotte les habitants sont privés d'eau potable – on n'imagine pas ce qu'a pu être la rentrée dans ces conditions intolérables !

Rien ne fonctionne en Macronie, mais les ministres savent hurler très fort.

Violences sexuelles et sexistes dans l'éducation nationale

Depuis janvier 2020, SUD éducation mène une campagne contre l'omerta qui règne dans l'Éducation nationale au sujet des violences sexistes et sexuelles au travail. SUD éducation, la CGT éduc'action et la FSU élaborent ensemble depuis plusieurs années des revendications communes et un tract unitaire à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

SUD éducation accompagne au quotidien des personnels victimes de violences sexuelles et sexistes au travail pour les défendre et obliger l'employeur à remplir ses responsabilités de protection des personnels.

En effet, selon les académies et selon les situations, le traitement des violences sexistes et sexuelles au travail est très hétérogène.

Les personnels d'encadrement et de direction, peu formés, font trop souvent peser sur les victimes le poids de leur témoignage quand ils ne remettent pas en cause leur parole.

Pourtant en application des textes réglementaires à l'œuvre dans la Fonction publique, la circulaire du 9 mars 2018 oblige l'employeur à la mise en œuvre d'un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes.

Il aura fallu attendre début 2023 pour que l'Éducation nationale entame un travail d'écriture d'un arrêté pour mettre en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements violences sexuelles et sexistes dans les académies.

Ce texte a enfin été publié le 3 septembre 2023.

SUD éducation est intervenu auprès du ministère afin de garantir un dispositif qui respecte les droits des victimes et qui oblige l'employeur à prendre des mesures appropriées pour protéger les victimes et à sanctionner les agresseurs. Ainsi, le texte prévoit que la protection fonctionnelle soit proposée aux victimes.

SUD éducation est également intervenu avec les autres organisations syndicales pour demander que les personnels victimes de violences conjugales puissent saisir ce dispositif.

Pour SUD éducation, c'est une victoire syndicale : après avoir accompagné pendant des années des victimes maltraitées par leur hiérarchie, ce dispositif est une avancée dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.
Certains points devront être améliorés et il reste à gagner des campagnes d'information, des moyens avec des autorisations d'absence pour permettre un accompagnement médico-social, des possibilités de mutation pour les victimes qui en ont besoin.

SUD éducation se montrera particulièrement attentif au déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire.

IVG : inscrire ce droit dans la constitution et le rendre effectif pour toutes !

Communiqué de Sud éducation, 15/09/2023

Nos organisations syndicales militent depuis de nombreuses années pour que toutes les personnes, qui le souhaitent, puissent avoir accès à l'avortement quelque soit leur lieu de vie. Le droit à l'avortement n'est pas acquis dans tous les pays et parfois menacé. En Europe, la Pologne, Malte, Andorre, Monaco interdisent toujours l'avortement et la situation en Italie ou en Hongrie demeure inquiétante. Aux États-Unis, la Cour Suprême a abrogé le droit constitutionnel à l'avortement laissant le choix aux états de le mettre en œuvre ou non. 26 États l'autorisent encore alors que les autres l'ont interdit, restreint ou fragilisé. Les femmes d'Amérique latine luttent pour arracher ce droit et l'obtenir comme en Argentine et en Colombie. En Afrique et au Moyen-Orient,l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

En France, si le droit à l'IVG existe, son plein exercice n'est pas garanti. En 2023, 223300 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées pour toutes mais chaque année 5 000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger parce que les conditions nécessaires ne sont pas réunies dans le pays : fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse, périodes de pénuries de pilules abortives, la double cause de conscience qui permet à certains médecins de refuser de pratiquer l'avortement et les délais plus restrictifs que dans d'autres pays européens.

A l'école, les filles doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux informations relatives sur la contraception et l'IVG et d'une orientation rapide si besoin. Faute de personnels de santé scolaire suffisants ou d'éloignement des d'établissements scolaires des centres d'IVG ou d'associations d'aide , le parcours peut devenir très vite compliqué.

Il y a urgence à mettre en place des équipes pluridisciplinaires complètes dans tous les établissements scolaires. Il y a aussi urgence à renforcer le service public hospitalier pour que toutes les femmes puissent activer ce droit donc accéder à l'avortement sur l'ensemble du territoire.

Nos organisations revendiquent l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française et revendiquent également que ce droit soit inscrit dans la Charte Européenne des droits fondamentaux.

Nos organisations ont appelé à rejoindre les manifestations organisées le 28 septembre

Pour le droit à l'avortement, nous revendiquons que :

- La clause de conscience spécifique des professionnelles de santé soit supprimée de la loi ;
- La loi de constitutionnalisation du droit à l'avortement le garantisse à toutes;
- La production des pilules abortives soit garantie afin d'empêcher toute pénurie et garantir l'accès à l'IVG,
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles sur tous les territoires ;
- Des campagnes d'information tous publics sont nécessaires pour pouvoir en parler librement sans tabou ni jugement ;
- Tous les moyens contraceptifs doivent faire l'objet d'un remboursement intégral, pour que toutes et tous puissent choisir celui qui leur convient ;
- Une éducation aux sexualités doit être prodiguée à toutes et à tous ;
- Des équipes pluridisciplinaires complètes dans chaque établissement.
- Au plan international, l'avortement doit être légalisé dans tous les pays.

Nos organisations s'opposent à toute menace qui vise à remettre en question le droit à l'avortement, comme tout autre droit, des personnes, femmes, hommes, minorités de genre. Elles dénoncent les dangers des extrêmes-droites et des conservateurs quant aux menaces qu'ils représentent pour ces droits.

Attractivité du métier d'enseignant

Ce 13 septembre, le ministre de l'Éducation nationale a ouvert une série de concertations sur l'attractivité des métiers enseignants, qui sera complétée par des discussions en parallèle sur les autres professions du ministère. Pour le ministre, l'objectif de ces concertations est de préparer un « plan attractivité » qui sera présenté par Gabriel Attal d'ici la fin de l'année.

Comme SUD éducation l'a plusieurs fois rappelé, l'enjeu est de taille compte tenu de la crise de recrutement qui frappe de plein fouet l'Éducation nationale : 4 000 postes n'ont pas été pourvus à l'issue des concours en 2022 et plus de 3000 en 2023.

Trois chantiers sont programmés par le ministère : sur la formation initiale avec une réflexion engagée sur la place des concours ; sur l'évolution de carrière pour conjurer la progression du nombre de démissions ; sur les conditions de travail pour améliorer la santé au travail et assurer la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

SUD éducation rappelle que ces chantiers sont primordiaux mais qu'ils ne doivent pas éclipser la question centrale de la revalorisation salariale qui n'a certainement pas été réglée par le patchwork d'indemnités mis en place par le ministère ou par la remise au goût du jour du « travailler plus pour gagner plus » par le biais du Pacte.

Sur la question des conditions de travail, SUD éducation fait le constat que la diminution du nombre d'élèves par classe est l'un des principaux leviers d'amélioration mais que le ministère doit également s'engager de manière volontariste sur la réduction des inégalités femmes/hommes et sur la prise en compte des personnels en situation de handicap, qui subissent actuellement un traitement indigne et sont trop souvent poussé·es sans ménagement vers la sortie.

Dans le contexte du réchauffement climatique, la rénovation des bâtiments scolaires est par ailleurs une urgence et ce ne sont pas les annonces réchauffées du Président de la République qui apporteront une solution réelle.

S'agissant de la formation, SUD éducation rappelle sa revendication d'un recrutement à bac+3 suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour tou·tes les professeur·es, dans le cadre de vraies écoles de formations des enseignant·es, qui permettraient la poursuite de l'apprentissage disciplinaire et la pédagogie, en articulant temps de formation et découverte progressive du métier.

SUD éducation a par ailleurs déploré le fait que la formation soit devenue l'espace de diffusion des réformes et de la lubie ministérielle des savoirs fondamentaux et a revendiqué l'intervention des mouvements se réclamant des pédagogies émancipatrices (ICEM, GFEN…) dans la formation.

Enfin, SUD éducation pointe une nouvelle fois le manque criant de formation sur l'inclusion des élèves en situation de handicap : cette carence de l'Éducation nationale, conjuguée à une absence de reconnaissance du métier d'AESH qui se traduit par des recrutements insuffisants, nourrit un sentiment de détérioration des conditions de travail et pourrait conduire à un rejet de l'inclusion scolaire.

Pour SUD éducation, il faut au contraire se donner les moyens d'une inclusion scolaire réussie. Cela passe par la formation des enseignant·es mais aussi par la création d'un véritable statut intégré à la Fonction publique d'éducateur et d'éducatrice scolaire spécialisé·e pour les AESH.

SUD éducation suivra avec attention les concertations à venir afin que les grandes déclarations du nouveau ministre n'aboutissent pas une nouvelle fois sur des demi-mesures ou des contre-réformes imposées aux personnels.

AESH : sous le vernis, encore et toujours de la précarité!

DES MESURES EN TROMPE L'ŒIL : NOUVELLE GRILLE INDICIAIRE, INDEMNITÉ DE FONCTIONS, CDI APRÈS TROIS ANS DE CDD

Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier.
L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.
Du côté de la rémunération, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ».
Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

PAS DE REMISE EN QUESTION DES PIAL (PÔLE INCLUSIF D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉ)

Quant aux conséquences de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail, elles sont toujours autant catastrophiques : emploi du temps éclaté et trop souvent modifié, affectations changeantes, remplacement au pied levé, augmentation du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicap très variées et parfois complexes…
2 métiers en 1 : AED + AESH = ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative)
S'ajoute à cela depuis la rentrée, l'inquiétude de voir le métier des AESH fusionner avec celui des AED en un nouveau métier : celui des ARE. Cette fusion souhaitée par le ministère est justifiée pour soi- disant offrir un temps plein aux AESH. C'est surtout un moyen de rendre ces deux catégories d'agents beaucoup plus polyvalentes et multi-tâches. À terme, ce projet menace implicitement la spécificité des missions exercées par ces deux catégories de personnels, missions qui sont pourtant indispensables pour le bon fonctionnement de l'Institution.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Éduc'action, FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD Education, ainsi que les organisations syndicales de l'enseignement agricole public et enseignement privé (CGT Agri, CGT EP, FO agricole, Sundep, SUD rural territoires, Snetap FSU) appellent à une journée de mobilisation et de grève le mardi 3 octobre 2023 afin d'exiger :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en ARE.

Les organisations syndicales appellent à une large participation à cette mobilisation pour stopper ce projet de fusion et revendiquer des augmentations de salaires et des recrutements de personnels à hauteur des besoins.

Elles appellent les personnels à discuter de la poursuite. De même, l'intersyndicale se réunira à l'issue du 3 octobre afin, elle aussi, de discuter de la suite du mouvement et de ses modalités.

ENSEMBLE, TOUTES MOBILISÉES ET TOUS MOBILISÉS LE 3 OCTOBRE 2023 POUR LA DÉFENSE DE NOS MÉTIERS !

Réforme du Lycée Pro et Pacte : réflexions d'un PLP sur son avenir

Soyons clairs. Le lycée professionnel a déjà pris cher avec la « transformation de la voie professionnelle » par Blanquer, mise en application depuis la rentrée 2019 : plus d'AP (accompagnement personnalisé, qui n'a de personnalisé que le nom), un chef d'œuvre qui dans la majorité des cas tourne au ridicule, de la co-intervention qui peut souvent s'apparenter à de la perte de temps, durant laquelle ni le professeur d'enseignement professionnel, ni le professeur d'enseignement général (maths ou français) ne peut réellement suivre son programme, ou intégrer des activités qui conviennent aux deux enseignants (et ce sans compter le temps de préparation monstrueux qu'impliquerait une réelle co-intervention). Et bien entendu, une grande perte d'heures d'enseignement disciplinaire, que ce soit à l'atelier ou dans les disciplines d'enseignement général.

C'est ainsi qu'en CAP, dans les classes où on envoie les élèves les plus en difficultés, ou encore les allophones, il n'y a plus qu'une heure de français hebdomadaire. Oui, une seule heure, pour les élèves qui ont a priori le plus besoin d'aide dans la discipline !

Mais bon, ce n'est pas grave. De toutes façons, on n'a pas besoin de savoir lire/écrire (et surtout réfléchir) quand on prépare un diplôme professionnel. Bref, quand on est considéré comme moins que rien en Macronie.

Et donc arrive la réforme du lycée pro, dont les premiers jalons sont en place depuis cette rentrée 2023. La première mesure concerne les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP, qu'on appelle généralement « stage »). Allocation versée aux élèves pour leurs périodes de stage, un bon moyen de se mettre les familles démunies dans la poche en leur lançant des miettes de pain. Et allongement de la durée des périodes de stage. Oui, donc, par effet immédiat, moins d'heures de cours, puisque les semaines en entreprises sont sur temps scolaire. On avait déjà perdu pas mal d'heures, mais ce n'est pas grave, on en met encore moins. A quand le « plus du tout » ? La 2e mesure annoncée est « *permettre des enseignements des savoirs fondamentaux en classe réduite* ». Bien ça, non ? Oui, mais concrètement, comment ça se passe sur le terrain. Et bien, pour ma part, PLP Lettes-Histoire, je n'ai plus aucun dédoublement en français pour les classes de secondes à partir de cette année. Donc, exactement l'inverse de ce qui est annoncé. Mais c'est là qu'intervient la magie du Pacte !

Si je signe un Pacte, je pourrai alors avoir des heures en petit groupe.

En plus de mes heures de cours bien entendu, donc je dois quand même faire les heures de classe entière. Et aussi, je dois faire le RCD, qui est le premier point obligatoire du Pacte. Alors non, sans moi. Je ne prends pas de Pacte avec le diable, je ne veux pas contribuer à la destruction du système d'enseignement. Donc, je ne peux pas appliquer la deuxième mesure de la réforme.

Mais en fait, beaucoup de mesures sont directement liées au Pacte. Mesure 3 : « *permettre aux élèves de choisir des options* », c'est si un enseignant propose une option dans le cadre du Pacte. Mesure 5 : « *créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée* », c'est aussi dans les missions du Pacte. Ou encore mesure 10 : « *permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.* »

Alors quoi ? Suis-je un mauvais prof pour mes élèves parce que je refuse le Pacte ? Le but est-il de me faire culpabiliser ? Ne voit-on pas l'injustice que cela engendre dans le service public d'éducation, qui devrait être égalitaire ?

A moins que le Pacte ne devienne obligatoire ? Mais cela remet fondamentalement en cause le métier, renforce les inégalités et les injustices. Je ne vois rien de bon là-dedans, et je ne me vois pas poursuivre dans ces conditions.

Et tout ça, c'est sans évoquer l'entrée de plus en plus marquée et importante des entreprises dans le milieu scolaire, qui va remettre totalement en cause notre statut de Professeur de Lycée Professionnel, en détruisant la voie professionnelle de l'enseignement publique. Monsieur Macron veut calquer le lycée pro sur l'apprentissage. Mais c'est une hérésie, cela ne peut pas fonctionner. Sinon, tous nos élèves seraient en apprentissage, pas au lycée.

Je n'ai pas choisi ce métier pour la gloire, ou pour être un petit soldat. Je l'ai choisi pour le bien des élèves. Pour leur apporter quelque chose. Pour être utile. Mais tout ce qui arrive me dégoûte au plus haut point, et je me pose des questions sur mon avenir d'enseignant. Je ne suis pas le seul… et le recrutement est de plus en plus compliqué. La question n'est pas de savoir si on va dans le mur, mais à quelle vitesse on y va, et quand aura lieu l'impact. Et le pire, c'est que cela semble délibéré…

AED : mieux connaître ses droits pour mieux se défendre

stage de formation syndicale

QUAND ?

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

OÙ ?

Lycée Jules Verne 23 Rue des Chesneaux, 02400 Château-Thierry

QUOI ?

Une journée pour avoir des réponses aux questions qu'on se pose sur le métier et les conditions de travail, pour échanger, discuter et mieux connaître ses droits.

COMMENT ?

Tous les personnels de l'E.N. ont droit à des journées de formation. Il suffit d'envoyer votre demande **avant le 24 Octobre** *Vous trouverez un modèle de demande à compléter en flashant le QR Code ci-dessous.*

Merci de nous prévenir de votre inscription, de préférence par mail :

sectionjv.sudeduc02@gmail.com

Ou bien par téléphone au 06 70 67 39 64

SUD EDUCATION AISNE www.sudeduc02.org
Tél : 06 70 67 39 64 contact@sudeduc02.org
Secteur sud de l'Aisne : sectionjv.sudeduc02@gmail.com

Modèle de courrier pour demander l'autorisation de participer à la formation du 24 novembre :

NOM :
Prénom :
Fonction :
Établissement/école :

à Monsieur/ Madame le/la chef d'établissement du collège/lycée [nom] de [ville]

Lieu, le [date]

Objet : demande de congé de formation syndicale

Madame, Monsieur,

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'une journée, en vue de participer à la session de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) qui se déroulera le 24 novembre 2023 à Château-Thierry, Lycée Polyvalent Jules Verne, 23 rue des Chesneaux, sous sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature

Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02
Année scolaire 2023-2024.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1er, 2nd degré, sup', IATOSS...], le corps [instit, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net avant impôt (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	135	45,90
+ de 1700	153	52,10
+ de 1800	174	59,20
+ de 1900	192	65,30
+ de 2000	210	71,40
+ de 2100	230	78,20
+ de 2200	251	85,40
+ de 2300	272	92,50
+ de 2400	293	99,70
+ de 2500	315	107,10
+ de 2600	340	115,60
+ de 2700	364	123,80
+ de 2800	390	132,60
+ de 2900	416	141,50
+ de 3000	443	150,70
+ de 3100	472	160,50
+ de 3200	500	170
+ de 3300	530	180,20
+ de 3400	561	190,80
+ de 3500	593	201,70
+ de 3600	17,30 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre **contre** :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter **pour** :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À_____, Signature :

le_____,

(1) **Possibilité de payer par virement(s)** → IBAN : FR28 2004 1010 0204 3219 6D02 350

Possibilité aussi de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

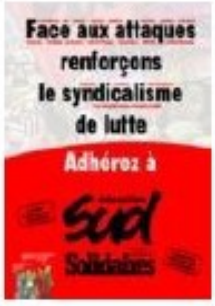

À retourner rempli, daté et signé à :

Sud éducation 02

C/O Sandrine Leroux

34 rue Anatole Cannot

02300 Saint-Aubin